

ARRÊTÉ PORTANT :
AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

Le maire de la commune de Marolles-les-Braults,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la demande formulée du 29 septembre 2022 par monsieur José CASTRO de MACEDO, « Pépé Jack by Gatouzo » 39 rue Geneviève Hobey 72 610 FYÉ

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Monsieur José CASTRO de MACEDO « Pépé Jack by Gatouzo » est autorisé à occuper un emplacement de 40m² sur le domaine public devant le n°1 place Henri Coutard à Marolles-les-Braults pour installer son Food truck.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée tous les samedis de 17h à 22h30 à partir du samedi 8 octobre 2022 au 8 octobre 2023. Cette autorisation est renouvelable sur demande du bénéficiaire.

ARTICLE 3 : L'autorisation d'occuper le domaine public est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 4 : Le bénéficiaire s'engage à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune pourra faire procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié électroniquement conformément à la réglementation en vigueur sur le site internet de la commune de Marolles-les-Braults.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'île Gloriette 44 000 NANTES – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le maire de la commune de Marolles-les-Braults et monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Marolles-les-Braults sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marolles-les-Braults, le 3 octobre 2022

Le Maire,
Francis BELLUAU



DIFFUSIONS

Monsieur José CASTRO de MACEDO (07.68.16.77.94),
la commune de Marolles-les-Braults pour attribution et
la brigade de gendarmerie de Marolles-les-Braults pour attribution.

Département :
SARTHE

Commune :
MAROLLES-LES-BRAULTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LE MANS
33 avenue du Général de Gaulle 72038
72038 LE MANS cedex 9
tél. 02 43 83 44 84 -fax
sdif.sarthe@dgif.finances.gouv.fr

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

